

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-DE-DIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite
municipalité, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le lundi 14 mars 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté les deux projets de règlement suivants :

1. « **Projet de règlement 453 visant à modifier le plan d'urbanisme** »;
2. « **Projet de règlement de concordance 454 visant à modifier le règlement de zonage conformément et simultanément à la modification du plan d'urbanisme** ».

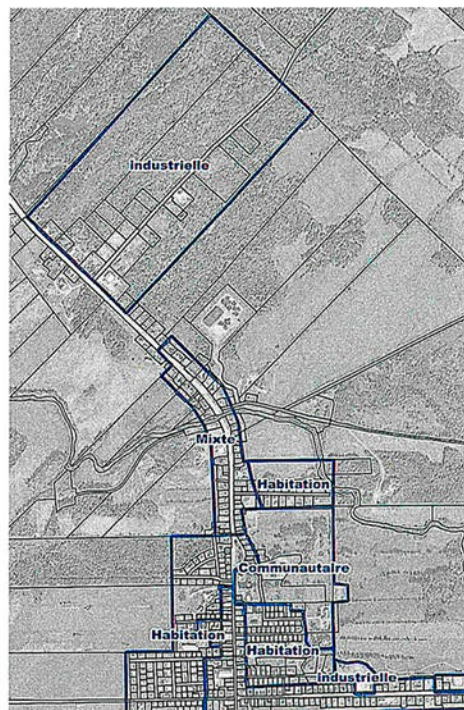
En résumé, le premier projet de règlement 453 vise principalement à :

- agrandir l'affectation industrielle du 8^e rang jusqu'aux limites de la zone agricole à même une partie de l'affectation forestière;

En résumé, le premier projet de règlement 454 vise principalement à :

- modifier le plan de zonage de façon à reconfigurer la zone « I » jusqu'aux limites de la zone F-1;

PLAN ILLUSTRANT L'AGRANDISSEMENT



Le lundi 11 avril 2022, à 19h30, à l'édifice municipal situé au 32, rue Principale Sud, Saint-Jean-de-Dieu, aura lieu une assemblée publique de consultation sur ces deux projets de règlement. La municipalité y expliquera les projets de règlement et y entendra les organismes et les personnes qui désirent s'exprimer. Une copie de ces projets de règlement peut être consultée à l'édifice municipal, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13h à 17h. Ces projets de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

**DONNÉ à Saint-Jean-de-Dieu,
ce 17^e jour de mars deux mille vingt deux**


Greffier-trésorier